



ABROGEANT L'ARRETE MUNICIPAL n°2017/07/23
en date du 27 juillet 2017 PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
**du n°560 au n°667 Avenue Maréchal Foch (RM519) du PR 000+000 au PR 000+060, Avenue Général de
Gaulle et Route de Duranus (RM19) du PR 019+900 au PR 020+100.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LEVENS

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 413-1 et R 417-9 à R 417-13;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6;
Vu le Code de la Voirie Routière;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire routière - livret I huitième partie du
6 novembre 1992 modifiée, sur la signalisation temporaire routière;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-100 en date du 04/02/2002 relatif à la lutte contre le bruit;
Vu les arrêtés préfectoraux en date du 01 mars 2012 et du 16 janvier 2014 constatant le transfert des routes
classées dans le domaine public routier départemental à la Métropole Nice Côte d'Azur;

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée
« Métropole Nice Côte d'Azur » et modifiant le décret du 17 octobre 2011;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière;

Vu l'arrêté municipal n°2017/07/233 signé en date du 27 juillet 2017, réglementant temporairement la
circulation **du n°560 au n°667 Avenue Maréchal Foch (RM519) du PR 000+000 au PR 000+060, Avenue
Général de Gaulle et Route de Duranus (RM19) du PR 019+900 au PR 020+100**, sur la commune de
Levens.

Vu la demande de travaux n°17-LEV-0122, présentée en date du 26/07/2017, par La Métropole Nice Côte
D'azur - Régie Eau D'azur - 405, Promenade des Anglais - BP 3087 - 06364 Nice Cedex 4 - Tél :
04.89.98.12.15 - représentée par M. Erwan Guernion - Port : 06.79.45.05.08 - Mail :
erwan.guernion@nicecotedazur.org, qui sollicitait l'autorisation de faire réaliser les travaux de renouvellement
du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs, par l'entreprise La Nouvelle Siroloise de
Construction - Zone Industrielle - 5^{ème} Avenue - 17^{ème} Rue - BP 492 - 06515 Carros - Tél : 04.97.10.01.01 -
représentée par M. Fabien Bruni - Port : 06.03.29.82.36 - Mail : cgrippi@la-sirolaise.com, à compter du
31/07/2017 à 07 heures 30 et jusqu'au 11/08/2017 à 17 heures 30 ;

Considérant la nécessité de modifier l'amplitude horaire du chantier, il est mis fin à l'arrêté de police.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal de police n ° 2017/07/233 en date du 27 juillet 2017, réglementant
temporairement la circulation **du n°560 au n°667 Avenue Maréchal Foch (RM519) du PR 000+000 au PR
000+060, Avenue Général de Gaulle et Route de Duranus (RM19) du PR 019+900 au PR 020+100**, sur la
commune de Levens est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément
à la loi.

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°2017/08/241

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Levens et le Responsable de la police Municipale de Tourrette-levens sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Ampliation sera adressée à :

- M. Erwan Guernion - Métropole Nice Côte D'azur - Régie Eau d'Azur
- M. Fabien Bruni - La Nouvelle Sirolaise de Construction
 - Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
 - Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
 - DRCS : direction des subdivisions métropolitaines, subdivision centre, direction des infrastructures et circulation, service circulation,
 - DGALM : direction tramway et mobilité durable-service lignes d'azur,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Levens,
 - Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Tourrette-Levens,
 - Registre des arrêtés municipaux,
 - Recueil des actes administratifs,
 - Affichage,
 - Dossier,
 - SDIS et CIGT.

Fait à Levens, le 02 Août 2017

Le Maire de Levens
Conseiller métropolitain

M. Antoine VERAN

